

Stratégie 2017-2019

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Avis importants :

Ce document est tiré du Plan de Développement 2017-2019 qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de direction de la CEB lors de sa réunion du 2 décembre 2016, sur recommandation du Conseil d'administration.

On notera que des ajustements éditoriaux ont été apportés au texte original.

Les annexes à usage interne ont été supprimées de la présente publication.

Sommaire

Objectifs de la Banque Page 2

À propos de la CEB Page 3

1956-2016 : 60 ans de solidarité européenne Page 4

Avant-propos du Gouverneur Page 5

Relever les défis à venir Page 6

- L'Europe à un moment charnière Page 6
- Des banques sous une pression accrue Page 7
- Incertitude et enjeux mondiaux Page 8

Fixer le nouveau cap stratégique Page 9

- Contribuer à résoudre les défis sociaux Page 9
- Une croissance durable et inclusive Page 11
- L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants Page 12
- L'action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation Page 13

Démultiplier les capacités de la CEB Page 14

- Œuvrer ensemble à apporter plus de valeur sociale Page 14
- Développer les partenariats Page 15

Adapter les moyens d'action de la Banque Page 16

- Des financements souples pour un impact plus élevé Page 16
- Renforcer l'évaluation sociale Page 17
- Garantir la solidité financière Page 18
- Plus de prêts et une efficacité accrue Page 19

Annexes Page 21

- Les États membres de la CEB Page 21
- Glossaire Page 22
- Abréviations et acronymes Page 24

Objectifs de la Banque

La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales.

Statut, Article II
de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

À propos de la CEB

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une institution financière multilatérale à vocation sociale.

Fondée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe afin de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés, elle est la doyenne des institutions multilatérales de développement européennes.

La CEB investit dans des projets sociaux qui promeuvent l'inclusion et contribuent à améliorer les conditions de vie des populations européennes les plus vulnérables.

La CEB accorde des prêts et des garanties à ses 41 États membres pour financer des projets répondant à un certain nombre de critères. Les Gouvernements, les collectivités locales ou régionales et les institutions financières sont autant d'emprunteurs potentiels. Les demandes de prêt sont soumises à un examen rigoureux, et les projets s'y rapportant sont conçus et mis en œuvre dans le cadre de politiques sectorielles nationales, le cas échéant.

Bien que la CEB procède d'un Accord Partiel entre des États membres du Conseil de l'Europe, elle possède sa propre personnalité juridique et est indépendante financièrement. Elle partage les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe, lequel défend et promeut les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Nos projets et prêts

Attentive à l'impact social des projets qu'elle finance, la CEB veille en particulier à leur qualité. L'assistance technique et le suivi qu'elle assure pendant tout le cycle des projets sont essentiels à l'efficacité de leur préparation et de leur mise en œuvre.

Une fois le financement d'un projet mis en place, la Banque organise un suivi rigoureux afin de contrôler l'avancement physique des travaux, le respect des estimations de coûts et des procédures de passation des marchés, ainsi que la concrétisation des objectifs sociaux escomptés du projet. Un rapport final est élaboré à l'issue du projet. Une fois terminés, certains projets sont soumis à une évaluation indépendante.

Nos ressources

La CEB lève des fonds sur les marches internationaux de capitaux pour se financer. Elle dispose également de ressources qui lui sont confiées par différent donateurs, membres ou non de la Banque.

Grâce à son excellente notation (Aa1 chez Moody's, perspective stable, AA+ chez Standard & Poor's, perspective stable et AA+ chez Fitch Ratings, perspective stable), La Banque emprunte à des conditions avantageuses, ce qui permet d'abaisser significativement le coût des prêts contractés par ses emprunteurs pour financer leurs projets sociaux.

1956-2016 : 60 ans de solidarité européenne

*Créée en avril **1956** par huit États membres du Conseil de l'Europe, la CEB est la doyenne des banques multilatérales de développement européennes et la seule dont la vocation est exclusivement sociale.*

Alors que le mandat de la CEB n'a cessé d'évoluer au fil du temps, s'élargissant et s'adaptant aux priorités et besoins à caractère social, l'histoire de la Banque est intimement liée à celle de l'Europe.

- Le "Rideau de fer" qui s'abat sur l'Europe entraîne la création de la CEB en tant que "Fonds de Réétablissement". Sa mission consiste à financer des projets destinés à répondre au sort des réfugiés et des personnes déplacées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.
- La chute du mur de Berlin, prélude à la réunification de l'Europe, insuffle un puissant élan à la CEB et renouvelle sa raison d'être avec l'appui au plus haut niveau politique des chefs d'États et de gouvernement.
 - **1993 :** le Sommet de Vienne du Conseil de l'Europe ouvre la voie à la vague d'adhésions de nouveaux pays membres d'Europe centrale, orientale puis d'Europe du Sud-Est.
 - **1997 :** le Sommet de Strasbourg du Conseil de l'Europe élargit le mandat de la CEB, qui comprend désormais, outre les priorités définies dans son Statut, le renforcement de la cohésion sociale.
- En **2004** l'élargissement de l'UE marque l'unité européenne. Suit, en **2005**, le Sommet de Varsovie du Conseil de l'Europe, qui invite la CEB à contribuer, par ses moyens d'intervention propres, au développement d'une société européenne libre, démocratique et plus inclusive.
- La crise des réfugiés de **2015** met en lumière la pertinence de la mission première de la CEB. Depuis, la Banque est première ligne pour aider les migrants et les réfugiés, ainsi que les communautés qui les ont accueillis à travers l'Europe.

Aujourd'hui, la CEB compte 41 membres, qui reflètent la diversité géographique et culturelle propre à l'Europe. En apportant une expertise technique et financière à un large éventail de projets d'investissement à fort impact social, la Banque contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, et, plus généralement, au renforcement de la cohésion sociale au sein de l'Europe.

Avant-propos du Gouverneur

Ce document décrit les principaux éléments du Plan de Développement de la CEB pour la période 2017-2019, qui constitue la stratégie de la Banque à moyen terme. Le Plan définit des objectifs spécifiques, procure une feuille de route pour atteindre ces objectifs et instaure un cadre dans lequel les services de la CEB peuvent fonctionner efficacement, de manière coordonnée et ciblée.

Si les perspectives économiques et financières s'améliorent, la cohésion sociale en Europe demeurera sous pression, confrontée à des défis continus tels que des tensions géopolitiques au sein et en dehors du territoire européen, les entrées migratoires, des taux de chômage obstinément élevés conjugués à une croissance économique lente ou modérée, la mise en œuvre de réformes structurelles par des gouvernements qui doivent faire face à de fortes contraintes sur leurs dépenses publiques.

D'où la nécessité pour la CEB de s'adapter à un environnement en mutation et de faire évoluer ses priorités pour être en mesure de soutenir pleinement les politiques sociales de ses pays membres. La stratégie triennale de la Banque concentre ainsi ses efforts sur trois axes prioritaires. Premièrement, promouvoir une croissance durable et inclusive grâce au développement des infrastructures publiques sociales et à la création d'emplois. Deuxièmement, faciliter l'intégration de groupes vulnérables, dont les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées. Et troisièmement, développer des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques afin de contribuer à la mobilisation mondiale pour la protection de l'environnement.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans ces domaines, la CEB renforce ses partenariats, intensifie l'évaluation sociale des projets à l'étude, met l'accent sur l'assistance technique en recourant aux dons, et assure la qualité et la viabilité des projets financés par l'utilisation combinée de dons et de prêts. Vient s'y ajouter la mise à disposition de nouveaux instruments financiers tels que le Programme de prêts plurisectoriels (CSL). Parallèlement aux instruments de prêt existants de la Banque, ce dernier permettra une approche plus souple du financement des projets sociaux.

Grâce à sa stratégie pour 2017-2019, la CEB se projette dans l'avenir, bien outillée pour continuer à aider ses États membres, forte d'une mission sociale réaffirmée et concentrée fermement sur ses objectifs stratégiques.

Rolf WENZEL

L'Europe à un moment charnière

En 2016, l'onde de choc de la crise financière de 2009 est encore fortement ressentie dans toute l'Europe, amplifiée par le vote du Royaume-Uni en faveur d'une sortie de l'Union européenne. Ce "Brexit" a fait naître des incertitudes qui ont des répercussions économiques, accroissent la volatilité des marchés financiers et sapent la confiance, pénalisant ainsi la croissance. Ces phénomènes pourraient affecter les politiques monétaires et d'investissement dans plusieurs pays de la CEB et porter préjudice aux secteurs sociaux. Qui plus est, le vote britannique pourrait nourrir le nationalisme (et l'euroscepticisme) dans plusieurs pays membres de la CEB. Les programmes d'intégration à long terme de personnes qui ont été sous un statut de migrants/réfugiés sont donc plus importants que jamais.

En réponse à la crise actuelle des migrants et des réfugiés, des investissements publics dans le domaine social (notamment le logement) ont déjà été entrepris dans plusieurs pays. Par ailleurs, d'après la Commission européenne, le plan d'investissement pour l'Europe (dit "Plan Juncker") devrait stimuler les investissements publics et privés, à raison d'un nombre croissant de projets mis en œuvre dans le cadre de ce plan. Toutefois, des marges budgétaires étroites et un contrôle plus strict de la dette continuent d'entraver les dépenses publiques dans beaucoup d'États membres de la CEB.

Un endettement élevé, une inflation basse et une faible croissance ont accentué les pressions budgétaires qui s'exercent sur la grande majorité des États membres de la CEB. Les marges budgétaires sont limitées et le poids de la dette publique reste dans de nombreux pays plus élevé que prévu[1] avec des conséquences sur la capacité de ces pays à emprunter pour effectuer des investissements dans les secteurs sociaux. En effet, dans plusieurs États membres de la CEB soumis à des contraintes budgétaires, les gouvernements concentrent sans cesse leurs efforts sur les restructurations sectorielles et les réformes structurelles plutôt que sur de nouveaux investissements.

Bien qu'un taux de chômage structurel élevé, surtout chez les jeunes, constitue un héritage encore très tangible de la crise, de meilleures conditions cycliques, un accroissement sensible des salaires et des reformes du marché du travail dans certains endroits ont contribué aux tendances positives observées sur les marchés du travail. Ainsi, l'emploi devrait augmenter d'environ 1% en 2016 et 2017. Même si les disparités entre les pays (et les régions) sont appelées à perdurer, le taux de chômage dans la zone euro devrait diminuer et passer de 10,9% en 2015 à 9,9% en 2017[2].

La situation économique européenne est cependant soumise à des risques de détérioration en raison de plusieurs facteurs tels que l'augmentation soudaine du prix du pétrole, une croissance mondiale plus lente que celle escomptée, en particulier en Chine, et des tensions géopolitiques plus prononcées.

1. FMI 14/4/2016. "De ce fait, le ratio dette-revenu national en Europe - actuellement de 107,6% du revenu national - ne devrait commencer à baisser qu'en 2017".

2. Source : Commission européenne, "European Economic Forecast Spring 2016".

Des banques sous une pression accrue

Compte tenu de la politique monétaire accommodante en vigueur, la faiblesse des taux d'intérêt persiste en Europe. Parallèlement, l'assouplissement des conditions d'emprunt par le biais d'un meilleur accès au crédit et d'une réduction des coûts de financement, associé à un fléchissement des pressions en faveur du désendettement des entreprises et à un degré d'utilisation des capacités de production supérieur à leur moyenne à long terme, ont préparé le terrain à une accélération des investissements de la part des MPME et des grandes entreprises. Bien que le secteur financier de l'UE continue de sous-performer, la politique monétaire accommodante générera un environnement plus concurrentiel pour la CEB dans les années qui viennent.

La réglementation bancaire en perpétuelle évolution pourrait affecter les IFI, y compris la CEB. Les exigences relatives à la norme IFRS 9, notamment en ce qui concerne les provisions sur les prêts *ex ante*, auront des effets sur les rapports entre exigences en capital et provisions, ce qui se traduira entre autres par la création de provisions pour pertes sur prêts. Ceci, à son tour, pourrait avoir des incidences sur la profitabilité des IFI, dont celle de la CEB.

Un environnement fortement concurrentiel

L'environnement fortement concurrentiel du secteur bancaire, favorisé par les opérations de refinancement à long terme ciblées de la BCE (TLTRO) – mises en place la première fois en 2014 et actuellement prorogées pour 2016-2017 – demeure inchangé. Dans le cadre des opérations TLTRO II annoncées en mars 2016 par la BCE, les banques commerciales auront accès aux prêts de la BCE à un taux nominal à zéro pour cent qui peut être actualisé en fonction de leur activité en termes de montant prêté[3]. Par ailleurs, les gouvernements et les collectivités locales peuvent se financer sur les marchés locaux, dans de nombreux cas, à des taux très compétitifs sans obligations onéreuses de surveillance et les contraintes de qualité y afférentes. En effet, les banques commerciales locales ne demandent qu'à prêter au secteur public, compte tenu, en particulier, des difficultés existant dans les secteurs des grandes entreprises et des PME. Or, la courbe de rendement de certains emprunteurs de la CEB qui affiche par endroit des taux proches de zéro, voire négatifs, pourrait affecter la position concurrentielle de la CEB. En outre, les taux d'intérêt proches de zéro incitent les banques, y compris les IFI analogues à la CEB, à chercher des rendements dans des structures de prêt à plus long terme.

3. Le taux d'intérêt pratiqué pour les opérations de refinancement à long terme ciblées est fixé pour chaque opération au taux pratiqué pour les principales opérations de refinancement au moment de l'attribution. Toutes les opérations ont une durée de quatre ans à compter de leur date de règlement.

Incertitude et enjeux mondiaux

L'environnement opérationnel de la CEB est affecté par un niveau élevé d'incertitude, économique et politique, qui trouve son origine aussi bien au sein de l'Europe qu'à l'extérieur. Ainsi :

- En 2016, les dépenses plus élevées que celles budgétées pour les questions liées à l'intégration des réfugiés et des migrants ont incité certains pays bénéficiaires à faire davantage appel aux prêts de la CEB. Néanmoins, dans un contexte politique toujours fragile, un revirement spectaculaire des politiques nationales affectant la volonté de continuer à recevoir et intégrer les réfugiés et les migrants pourrait entraîner une disparition soudaine de cette demande ou réduire son contenu social. Une raison de plus, du reste, pour que la Banque renforce ses évaluations sociales préalables.
- Le processus de restructuration du secteur bancaire, actuellement en cours en Europe, pourrait affecter les activités de la CEB et le profil financier des pays concernés. Dans plusieurs pays, il s'effectue principalement sous l'impulsion des efforts déployés par les banques, en vue de libérer du capital et d'affecter en priorité leurs ressources à des projets à forte rentabilité ou générateurs de croissance pour les entreprises, même s'il est parfois entravé par le taux élevé de créances douteuses. Outre le profil financier de certains des emprunteurs de la CEB, des banques ou des pays concernés, ce processus pourrait aussi réduire la propension des banques à prêter aux PME.
- Les États membres de la CEB pourraient être affectés par le ralentissement de la croissance des marchés émergents, qui est susceptible de se révéler plus important que prévu et dont les répercussions pourraient toucher l'économie européenne[4].
- Pendant ce temps, l'incertitude sur l'évolution des écarts de taux pourrait nuire à la position concurrentielle de la CEB en termes de spreads dans certains pays vis-à-vis de la BEI et d'autres grandes banques de développement notées AAA/AA, entraînant un effet d'éviction pour la CEB.

Dans le même temps, l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accord global conclu lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques ont donné un nouvel élan au développement durable pour les années et les décennies à venir. Dans un communiqué conjoint publié lors de la COP21[5], les six plus grandes banques multilatérales de développement (BMD) du monde se sont engagées à accroître leur financement en faveur du climat, à mobiliser des fonds provenant d'autres sources et à soutenir les résultats de la conférence de Paris jusqu'en 2020. Pour sa part, le cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, conclu en octobre 2014 par l'Union européenne, fixe des objectifs clés pour 2030 : porter la part des énergies renouvelables à au moins 27% et améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27%. Ces engagements nécessiteront au cours des années à venir d'importants investissements supplémentaires dans le champ des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

4. European Economic Forecast, Spring 2016.

5. http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/Joint%20MDB%20Statement%20Climate_NOV%2028_final.pdf

Contribuer à résoudre les défis sociaux

La CEB opère dans un cadre institutionnel établi sous la haute autorité du Conseil de l'Europe (CoE). De ce fait, elle soutient les priorités sociales et environnementales du Conseil ainsi que ses principes visant à protéger les droits de l'homme et l'environnement. L'approche de la Banque en matière de responsabilité sociale s'appuie ainsi sur les principes énoncés dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et sur la Charte sociale européenne.

Dans ce contexte, la nécessité de gérer d'importants déséquilibres économiques ainsi que la détérioration persistante de la situation sociale dans la majorité des États membres de la Banque, reste un défi majeur. Le mandat de la CEB est donc plus légitime que jamais et c'est la raison pour laquelle la réponse stratégique de la Banque entend à la fois être plus réactive et se situer davantage encore en ligne avec les politiques du Conseil de l'Europe. La Banque se tient également prête à répondre à des besoins plus élevés en ce qui concerne les projets rentrant dans le champ de son mandat historique.

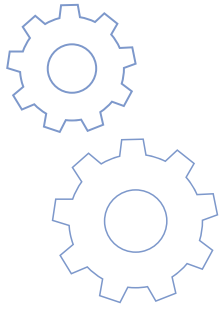
Lignes d'action

En préparation du nouveau Plan de Développement de la Banque, les organes collégiaux ont entamé en juin 2015 des discussions sur les perspectives stratégiques de la CEB. Les débats thématiques ont porté sur la réponse de la CEB aux principaux défis à long terme auxquels l'Europe est actuellement confrontée ainsi que sur la façon dont la Banque peut continuer à remplir sa mission et réaffirmer sa raison d'être, son efficacité et son caractère distinctif. Et ce, face à un environnement complexe et en constante mutation. Les Lignes d'action approuvées par le Conseil d'administration et confirmées par le Conseil de direction portent ainsi sur :

- *La croissance durable et inclusive, l'accent étant mis sur les composantes sociales et plus particulièrement sur les infrastructures publiques à vocation sociale, la création et le maintien d'emplois, l'accès au marché du travail, le logement et l'intégration des groupes vulnérables.*
- *L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants.*
- *L'action en faveur du climat à travers l'élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation.*

Le Conseil de direction est convenu que ces lignes d'action devaient sous-tendre le nouveau Plan de Développement et imprimer l'orientation générale des activités de la Banque, sans donner la priorité à l'une sur les autres. Les organes collégiaux ont par ailleurs souligné l'importance de renforcer le contenu social des interventions de la CEB comme de son avantage comparatif en tant que "la banque du développement social" en Europe. En agissant dans le cadre du Conseil de l'Europe, la CEB soutient ses priorités sociales et environnementales et ses principes visant à protéger les droits de l'homme et l'État de droit.

En parallèle, le Conseil d'administration a également approuvé les propositions relatives à l'adoption d'une approche plurisectorielle, qui permettra à la CEB de mieux englober non seulement la plus grande complexité des projets de développement qu'elle finance, mais aussi la valeur ajoutée totale de sa propre contribution. Comme l'a souligné le Conseil d'administration, les instruments financiers – prêts et activités hors-prêts – ainsi que les méthodologies liées à l'analyse, au suivi et à l'assistance lors de la préparation et de la mise en œuvre d'un projet devraient refléter la marque de fabrique de la CEB, ses spécificités tournées vers le social et lui permettre d'obtenir des avantages comparatifs par rapport à ses pairs.



La CEB et le Conseil de l'Europe

Créée sous la forme d'un Accord partiel des États membres du Conseil de l'Europe, la CEB est soumise à sa "haute autorité" (Article I "Constitution de la Banque" du Statut de la CEB). La CEB possède toutefois sa propre personnalité juridique et une pleine indépendance financière, autant de conditions essentielles pour fonctionner en tant que banque à part entière. Puisqu'elle opère dans le cadre du Conseil de l'Europe, la CEB en soutient les principes, valeurs et grands objectifs.

Les sommets successifs des chefs d'États et de gouvernements du Conseil de l'Europe, tenus au plus haut niveau politique, ont chaque fois donné un nouvel élan à l'action de la Banque et contribué à façonner son identité actuelle, qui est d'être la banque du développement social en Europe. De manière générale, les relations avec le Conseil de l'Europe sont au cœur même de l'identité de la CEB et, à certains égards, constituent la "marque" distinctive de la Banque au sein de la communauté des institutions financières internationales.

La préparation du Plan de Développement 2017-2019 a soigneusement examiné les grandes priorités européennes traitées par le Conseil de l'Europe : lors de la Réunion Commune de juin 2015, les organes collégiaux de la CEB ont discuté des modalités de traitement par la Banque des défis consistant à assurer "une croissance nouvelle et durable en Europe", améliorer la "cohésion sociale afin [entre autres] de réduire le risque de radicalisation" et soutenir "la lutte collective contre le réchauffement climatique". La Banque s'est appuyée sur ces défis pour la révision de ses lignes d'action. Les défis sectoriels d'une importance particulière en ce qui concerne le rôle et la contribution de la Banque pour les années à venir ont par conséquent été redéfinis comme suit : "croissance durable et inclusive", axée en priorité sur les projets à vocation sociale, "intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants", notamment à moyen et long terme, et "action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation".



Prises ensemble, les nouvelles lignes d'action sectorielle du Plan de Développement 2017-2019 servent à traduire le mandat social de la CEB en termes opérationnels. Tout en reflétant les défis fondamentaux à long terme auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée, les lignes d'action tiennent également compte d'un contexte en évolution rapide, et permettent ainsi d'améliorer et d'adapter les instruments mis à la disposition de la Banque afin de garantir une réponse efficace aux emprunteurs et de contribuer au développement social.

Une croissance durable et inclusive

En accord avec les principaux objectifs à long terme pour l'Europe, cette ligne d'action reflète l'objectif primordial de la CEB en sa qualité de banque de développement, qui est de favoriser une croissance durable et inclusive selon une approche orientée vers le social. Conformément aux initiatives stratégiques d'investissement à long terme des États membres et non-membres de l'UE, la croissance durable et inclusive intègre également des mesures de protection (safeguards) environnementale et des considérations d'efficacité énergétique dans les objectifs et les priorités de tout investissement. Ayant constamment appuyé cette approche, la Banque est bien positionnée pour devenir l'un des partenaires privilégiés dans les domaines du développement social, qui requièrent de plus en plus de coopération au vu de l'ampleur des enjeux.

Sous l'intitulé général de "croissance durable et inclusive", la Banque a identifié trois domaines qui feront l'objet d'une attention particulière, à savoir les infrastructures publiques à vocation sociale, la création et le maintien d'emplois, l'accès au marché du travail et l'intégration des groupes vulnérables.

Les principes d'une croissance durable et inclusive mettent tout particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables et sur la nécessité de réduire les inégalités et la pauvreté. Les projets se rapportant à l'accès au marché du travail[6], aux services de l'économie sociale et solidaire, au logement, aux infrastructures locales et à l'efficacité énergétique offrent tous des solutions pour atténuer les situations de vulnérabilité. Comme ces projets partagent souvent des objectifs complémentaires, ils sont mieux traités lorsqu'ils font l'objet d'une approche globale plutôt qu'au cas par cas.

Les programmes de logement, par exemple, que les pouvoirs publics considèrent de plus en plus comme des instruments de lutte et de prévention de la pauvreté[7], répondent souvent à d'importants besoins plurisectoriels émanant de catégories de population et de collectivités différentes, où figurent des groupes vulnérables tels que les migrants et les réfugiés. Les projets intégrés qui combinent logement et services à la collectivité - comme l'éducation, la santé, l'accompagnement des enfants ou les équipements de protection sociale - fournissent une aide plus ciblée et peuvent ainsi contribuer de manière plus substantielle au traitement des problèmes de cohésion sociale ou d'inégalité entre les sexes.

Dans le cadre des aspects sociaux des projets financés par la Banque, la question de l'inégalité entre les sexes sera traitée comme un enjeu transversal et structurel. Au cours de l'évaluation de ses projets, la Banque s'efforcera d'identifier et de promouvoir des actions en faveur de l'égalité entre les sexes dans le but d'influer sur la dynamique liée au genre, de réduire les inégalités et d'améliorer ses instruments.

En réponse à des niveaux d'investissement que la crise mondiale, financière et économique, a considérablement réduits, le plan d'investissement pour l'Europe, introduit en 2014, propose un dispositif de coordination des efforts à l'échelle européenne afin de ramener les investissements à des niveaux plus conformes à leurs tendances historiques. Et ce, en supprimant les obstacles à l'investissement, en offrant de la visibilité et de l'assistance technique aux projets d'investissement et en faisant un meilleur usage des ressources financières, existantes et nouvelles. Dans ce cadre, la CEB considère son rôle comme étant celui de fournir un appui aux collectivités et banques de développement locales "en aval" - à savoir à un niveau proche des bénéficiaires finaux - afin de combler les déficits de financement et de permettre une mise en œuvre réussie d'investissements à visée sociale qui sont inscrits au titre des priorités nationales.

6. Consulter divers projets relatifs au micro-crédit, ou les étapes préparatoires à l'intégration du marché de l'emploi comme celles liées à la formation professionnelle, ou le soutien aux programmes de prêt en faveur des étudiants, ou les "pépinières d'entreprises" initiées par les autorités locales.

7. En 2013, 24,5% de la population des états membres de la CEB, membres de l'UE, étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Voir également : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/People_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion

L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants

Les statuts de la CEB stipulent que la Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux qui résultent ou peuvent résulter de la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou des migrants dans les pays européens.

L'aide d'urgence de la CEB porte essentiellement sur les structures d'hébergement. Dans une perspective à plus long terme, la CEB octroie des financements pour les infrastructures locales, des logements décents et abordables, l'apprentissage des langues, le développement des compétences et la création d'emplois afin d'aider les personnes autorisées à séjourner à s'intégrer le plus efficacement et le plus rapidement possible. En fonction du type d'assistance requis, la CEB accorde des prêts et, dans quelques cas spécifiques, des dons.

Au-delà de la crise actuelle sans précédent des migrants et des réfugiés en Europe, les pressions migratoires dans les pays membres de la CEB risquent d'augmenter au cours des prochaines décennies, en raison de facteurs économiques et non économiques (par exemple démographiques, politiques et environnementaux). L'intégration des migrants et des réfugiés est en soi un processus multidimensionnel complexe, à long terme, qui ne se limite pas à l'économie et aux marchés du travail. Elle met en jeu des aspects sociaux, éducatifs et territoriaux - tous étroitement corrélés, l'échec dans un seul domaine pouvant avoir des répercussions négatives sur les autres.

Les programmes plurisectoriels intégrés deviendront un élément essentiel de la réponse donnée par les pays d'accueil au cours des prochaines années. Bien que n'étant pas explicitement référencés comme des projets en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, la valeur ajoutée de ces projets repose sur leur impact social sur les migrants en répondant à des besoins certes différents mais essentiels et complémentaires.

Une approche plurisectorielle dans le domaine de l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants nécessitera des instruments de financement améliorés pouvant faciliter les mécanismes de panachage *(blending)* combinant dons et prêts, une réactivité accrue de l'aide d'urgence et des financements relais plus rapides, dans la mesure où une réponse personnalisée et à temps reste extrêmement importante dans le cadre de ces programmes.



L'action en faveur du climat : élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation

Cette ligne d'action est de nature plus transversale, puisque l'objectif sous-jacent consiste à intégrer les mesures d'action pour le climat dans l'ensemble des activités et projets de la Banque. Ce faisant, la CEB prend sa part dans l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et favorise la transition environnementale vers les économies à faible émission de carbone ; en l'occurrence, la Banque peut utilement tirer parti des mesures déjà prises pour traiter les problèmes environnementaux, tout en maintenant son orientation sociale.

La CEB a déjà une longue histoire et dispose d'une grande expérience des défis environnementaux, que ce soit par le biais de sa ligne d'action sectorielle, "Gestion de l'environnement", ou par l'étude préalable et l'évaluation de l'impact environnemental réalisées pour l'ensemble de ses projets.

L'"Aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques" constitue l'une des deux priorités statutaires de la CEB. Son objectif, ainsi que celui d'autres projets environnementaux financés par la Banque, s'est élargi progressivement, des réponses de première urgence aux actions préventives à long terme, comme suit :

- Protection de l'environnement : amélioration des infrastructures (gestion des déchets solides, de l'eau et des eaux usées).

- Atténuation des changements climatiques : rendre les constructions plus "vertes" (efficacité énergétique des bâtiments, énergies propres et renouvelables et transports publics durables).

- Adaptation aux changements climatiques : renforcement de la résilience aux événements climatiques [extrêmes] (adaptation en zone urbaine et rurale) et gestion des risques de catastrophe.

La CEB a progressivement renforcé son suivi des normes et politiques environnementales adoptées et mises en œuvre par les institutions financières intermédiaires, tant pour les investissements publics que pour les financements de MPME ; ces procédures strictes normalisées et faisant office de garde-fous, garantissant le respect des normes de la Politique environnementale de la CEB lors de l'instruction et de la mise en œuvre d'un Projet.

L'essentiel des investissements dans les mesures de protection et d'atténuation en matière climatique (qui vont de l'efficacité énergétique dans les transports ou dans le bâtiment, au traitement des déchets solides ou liquides) devrait à l'avenir être encouragé par le secteur public. Si un grand nombre de ces investissements peuvent être de petite envergure, pris ensemble ces programmes produisent des effets socio-économiques considérables, en lien étroit avec la thématique de la croissance durable et inclusive.

À de rares exceptions près, tous les projets et programmes financés par la CEB intègrent déjà des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets d'autant plus que les mesures nécessaires sont incorporées au cours de la phase d'instruction. Parallèlement à la poursuite de son action visant à répondre aux besoins d'investissements environnementaux à caractère social, la CEB entend accorder une place toujours plus importante à l'environnement et au changement climatique dans tous les projets qu'elle est amenée à instruire.

Œuvrer ensemble à apporter plus de valeur sociale

Rendre les projets financièrement viables

Les dons constituent un moyen pour la CEB de surmonter le manque de capacité financière des emprunteurs. La Banque utilise des dons de différentes manières pour atteindre ce résultat ; la première étant de les utiliser pour financer les premières étapes de la préparation/élaboration du projet. La CEB peut ainsi financer, grâce à un don, tout ou partie d'un projet. Parallèlement, la CEB peut subventionner, par un don, les intérêts sur le prêt qu'elle accorde. Dans les deux cas, les dons réduisent la charge financière pour l'opérateur du projet, en diminuant le montant du capital ou des intérêts qui doivent être remboursés. Par ailleurs, la Banque peut réserver des fonds sous forme de don pour garantir un prêt qu'elle octroierait. Les garanties de prêt réduisent les risques de perte pour la Banque si l'emprunteur du projet fait défaut sur son prêt. Ces garanties permettent à la CEB de consentir des prêts aux promoteurs de projet qui, à eux seuls, ne peuvent répondre aux exigences de la CEB en matière de gestion des risques.

Assurer la qualité des projets et leurs résultats sociaux

Les ressources en personnel de la CEB sont essentielles pour assurer la qualité de la contribution de la Banque et en constituent la première valeur ajoutée. Ces dernières années, la CEB a considérablement fait évoluer ses modalités opérationnelles pour répondre au besoin accru d'amélioration de la conception et de la qualité des projets exigeants qu'elle finance, notamment dans ses pays cibles. Les services de la CEB sont appelés à travailler en collaboration beaucoup plus étroite avec les emprunteurs afin d'optimiser la conception, le champ et les modalités de mise en œuvre, à un stade plus précoce du développement du projet. La plupart des projets mis en œuvre ont nécessité plusieurs missions techniques, qui souvent font appel aux services d'un consultant spécialisé, avant de pouvoir être présentés à l'examen financier du Conseil d'administration. Le besoin d'assistance rapprochée, qui est très consommatrice de ressources en personnel, se fait sentir tout au long de la mise en œuvre du projet. Au demeurant, 82% des études des services techniques de la Banque sont concentrées sur des projets élaborés dans les pays cibles.

Les dons d'assistance technique complètent le travail des équipes de la CEB sur ces projets difficiles. Ces dons sont utilisés à la fois pour améliorer la qualité des projets dès leur préparation et augmenter la capacité des promoteurs de projets à les mettre en œuvre. L'appui fourni permet à ces derniers de répondre aux exigences de la Banque en vertu desquelles la mise en œuvre des projets doit se conformer aux meilleures pratiques tout en maintenant leur appropriation des projets concernés. Le travail du personnel de la Banque conjugué aux dons d'assistance technique constitue la valeur ajoutée apportée par la CEB aux projets qu'elle finance ; en outre, l'accent mis sur le renforcement des institutions procure des avantages pérennes en termes de capacités institutionnelles.

Au total, les dons et garanties agissent comme des catalyseurs. Ils permettent à la CEB de soutenir des projets à forte vocation sociale qu'elle ne pourrait sinon pas financer et l'aident à s'assurer que ces projets sont bien réalisés. La Banque continuera au cours des prochaines années à accorder des dons, aux côtés de ses opérations de prêt. Pour ce faire, la CEB concentrera ses efforts dans trois directions : d'abord, la collecte de fonds supplémentaires auprès des donateurs ; ensuite, un meilleur alignement des activités fiduciaires de la Banque sur des priorités stratégiques qui évoluent ; enfin, le déploiement d'efforts accrus concernant les instruments de partage des risques avec les donateurs (États membres et organisations internationales).

Développer les partenariats

Lever des fonds supplémentaires auprès des donateurs

Le panachage des dons et des prêts *(blending)* est devenu un outil important pour permettre à la CEB d'accroître la qualité et la durabilité des projets, comme indiqué ci-après.

De ce fait, la Banque continuera de participer aux Facilités de financement de l'Union européenne telles que le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF), la Facilité d'investissement pour le voisinage (NIF) et le Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale (E5P), et cherchera à coopérer plus étroitement avec les autorités de gestion des États membres étant donné qu'elles gèrent une grande part des fonds de l'UE. La CEB pourrait également chercher à bénéficier, le cas échéant, des mécanismes de garantie de l'Union européenne ou d'autres mécanismes d'atténuation de risque, si les conditions devaient être réunies à l'avenir. Parallèlement, la CEB s'efforcera de lever davantage de fonds auprès des donateurs, d'élargir ses comptes fiduciaires et de répondre aux besoins à l'aide d'instruments spécifiques, comme dans le cas du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF).

Renforcer encore la coopération européenne et internationale

Le nombre et la profondeur des interactions aux niveaux géographique, statutaire et sectoriel entre la CEB et l'Union européenne font de cette dernière et de ses institutions des partenaires de choix de la Banque. Tout d'abord, 26 États membres de la CEB appartiennent déjà à l'Union européenne et une majorité de ses 15 autres membres a vocation à y adhérer. En outre, la Banque partage de nombreux objectifs portés par la Commission européenne et par la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce faisant, les partenariats avec les institutions européennes démultiplient la capacité et l'expertise opérationnelles de la Banque. Dans le cadre du nouveau Plan de Développement, la CEB ambitionnera donc une coopération renforcée, qui lui permettra aussi de continuer à faire valoir sa spécificité désormais reconnue.

La CEB s'efforcera par ailleurs d'intensifier et d'approfondir ses relations, en termes de financement et d'échange d'expertise, avec d'autres institutions financières internationales (IFI) telles que la BERD, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque nordique d'investissement (NIB) dans des domaines d'intérêt commun. Les agences des Nations Unies, aux mandats et activités proches de ceux de la CEB (HCR, PNUD, UNICEF), ou encore l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) seront également des partenaires à considérer au cas par cas.

En 2014, la CEB a été ajoutée par l'OCDE à la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD), ce qui témoigne de la reconnaissance du rôle que la Banque joue dans le domaine du développement social. De plus, la CEB envisage de renforcer sa coopération avec l'OCDE, particulièrement sur les questions liées à la croissance, au chômage et aux migrations, afin de mieux saisir les nombreux problèmes sociaux qui affectent ses États membres et de pouvoir être en mesure d'y remédier au moyen de financements de projets appropriés.

Au total, la CEB s'attachera à rehausser sa visibilité et à faire état de son savoir-faire auprès de toutes les parties prenantes du développement social en Europe.

Adapter les moyens d'action de la Banque

Des financements souples pour un impact plus élevé

Lors de l'approbation du Plan de Développement 2014-2016, la Banque avait mis en place deux nouveaux instruments de prêt, à savoir le PFF et l'ECF. Ces deux nouveaux instruments de financement ont été bien accueillis par les emprunteurs comme outils d'investissements dans divers secteurs sociaux et ont, par ailleurs, démontré leur polyvalence lorsque la Banque les a appliqués.

Attentive à répondre aux besoins plurisectoriels, la Banque a introduit au sein du nouveau Plan de Développement le Prêt plurisectoriel combinant plusieurs secteurs (*Cross Sectoral Loan Programme* - CSL) en tant que nouveau type de programme de prêts. Le CSL couvrira les coûts éligibles liés au développement des infrastructures sociales dans plusieurs secteurs d'intervention liés par un ensemble de buts et d'objectifs corrélés, l'élément plurisectoriel étant défini dès la phase d'instruction. Cet élément permettra de définir la valeur ajoutée sociale du projet. Il devra donc être quantifiable et mesurable à travers différents paramètres, tels que le nombre de bénéficiaires d'un groupe vulnérable, les économies d'énergie, etc.

Les CSL répondront aux besoins plurisectoriels des pouvoirs publics. Leur objectif final consistera à faciliter l'accès au financement de projets à vocation sociale et, ce faisant, à stimuler les investissements publics dans ces domaines. Lors de la préparation des CSL, une attention particulière sera accordée à la situation spécifique du pays et aux priorités sociales, la priorité étant donnée aux zones défavorisées, à l'économie sociale et solidaire, aux programmes nationaux ou locaux prioritaires dans les secteurs sociaux, ainsi qu'aux collectivités accueillant des réfugiés et des migrants. Les CSL seront mis à la disposition des pouvoirs publics, nationaux, régionaux ou municipaux, ainsi qu'aux banques publiques de développement et à d'autres institutions d'intermédiation financière en parallèle avec les autres instruments de prêt de la CEB.

Avec le nouveau Plan de Développement, le CSL figure dans la Politique de prêt, de même que la Facilité de financement du secteur public (PFF) et la Facilité de cofinancement européenne (ECF). En outre, un chapitre lui est consacré dans le manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets[8].

Financement durable

La CEB s'efforce de rester innovante, non seulement en ce qui concerne les instruments de prêts qu'elle propose à ses emprunteurs, mais aussi pour suivre le rythme des évolutions du marché. À cet égard, la banque du développement social en Europe qu'est la CEB a également envisagé la possibilité d'émettre sa première obligation de développement durable *(sustainability bond)*[9].

Accent mis sur le mandat historique

Dans le contexte actuel, la CEB souligne l'importance de son mandat social historique et insiste sur l'intérêt particulier qu'elle porte aux investissements à vocation sociale dans tous les pays dans le besoin et, dans certains d'entre eux, aux collectivités d'accueil de réfugiés et de migrants. Afin de souligner l'importance de l'intégration sur le marché de l'emploi des groupes vulnérables, y compris des migrants et des réfugiés, et de faciliter la création et le maintien d'emplois, la Banque a modifié sa Politique relative au Compte de dividendes sociaux (CDS) pour permettre aux projets de microcrédit d'avoir accès au volet partage des risques de ce compte fiduciaire. La Banque se rapprochera donc davantage des résolutions du Conseil de l'Europe relatives au microcrédit et à son rôle dans l'intégration de ces catégories de population, en facilitant l'accès de ces catégories vulnérables au marché du travail.

8. Le manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets est disponible à l'adresse suivante : www.coebank.org

9. La CEB a lancé sa première obligation d'inclusion sociale le 3 avril 2017.

Renforcer l'évaluation sociale

L'un des avantages comparatifs et spécificités les plus importants de la CEB provient de sa capacité à évaluer en amont les aspects sociaux des projets qu'elle finance et, par conséquent, à identifier la valeur ajoutée sociale et les moyens de l'augmenter lors de l'instruction. Avec le nouveau Plan de Développement, l'évaluation est individualisée en fonction du type de projet et de l'instrument de prêt, de sorte que l'évaluation des projets selon "l'approche en deux volets" (2PAP) a été révisée et adaptée aux particularités de chaque instrument de prêt. L'évaluation comprend également des aspects liés au changement climatique[10].

De même, en vertu du nouveau Plan de Développement, la Banque met en place un mécanisme d'évaluation des mesures de prévention des risques sociaux lors de l'instruction afin de veiller à ce que les éventuels impacts sociaux négatifs soient abordés de manière formelle et en temps voulu. Le processus révisé d'instruction des projets comprend, de ce fait, une étape consistant à évaluer la probabilité de ces risques sociaux susceptibles de déclencher l'application des exigences de sauvegarde afin d'effectuer une analyse plus approfondie des risques et, le cas échéant, de préparer des mesures d'atténuation.

En conjuguant le mécanisme d'évaluation renforcée (lié à la valeur ajoutée sociale escomptée du projet) à celui dédié aux mesures de prévention des risques sociaux (en rapport avec les conséquences négatives potentielles que le projet pourrait avoir au cours de sa mise en œuvre), la Banque crée une base solide pour l'évaluation. Elle couvre à la fois l'instruction et la mise en œuvre qui sont les principales phases de responsabilité directe de la Banque pour les projets au cours de leur cycle de vie.

À la lumière de ce qui précède, la Banque a modifié sa politique environnementale, dénommée désormais Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux, et les méthodologies qui s'y rapportent.



10. Approuvés par le Conseil d'administration en mars 2016 et par le Conseil de direction en avril 2016.

Garantir la solidité financière

Prendre en compte les limitations financières

À titre de référence, un ratio d'emploi des capitaux propres (CAR[11]) de l'ordre de 20% est le ratio minimum exigé par les agences de notation pour une IFI notée AAA. Il convient également de rappeler que le cadre prudentiel de la CEB, conformément aux exigences du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a beau fixer la limite du ratio d'emploi des capitaux propres à 10,5%, dans la pratique, la Banque vise à conserver un ratio supérieur à la limite de 20%, en ligne avec ses pairs.

Il est à noter que seule l'incorporation de bénéfices et de réserves vient renforcer la base de capital de la Banque. Toutefois, sur fond de faibles taux et d'intenses pressions concurrentielles, le résultat net de la Banque aura tendance à s'orienter à la baisse.

Compte tenu du rythme encore lent de la reprise macro-économique mondiale et du retard pris dans l'amélioration du risque de crédit en Europe, la CEB devra soigneusement équilibrer le volume futur de ses activités avec son profil de risque. Identifier et financer une plus grande partie des projets présentant un contenu social élevé et des niveaux acceptables de risque de crédit - que ce soit sur une base autonome, avec des garanties ou au travers d'instruments de partage des risques - restera donc un défi persistant pour la Banque. En attendant, il est recommandé de procéder à une revue périodique du ratio de fonds propres de la CEB, en ligne avec les meilleures pratiques de ses pairs.

Cadre prudentiel et suivi de près des paramètres

La Banque a mis en place une nouvelle politique financière et de risques. L'objectif de cette nouvelle politique de la CEB est de maintenir une situation financière solide lui permettant de poursuivre et de remplir son mandat social avec succès. Dans un contexte qui souligne l'importance de la mission de la Banque et qui appelle à un redoublement des efforts et des engagements, la nouvelle politique est bien adaptée à l'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau Plan de Développement. Intégrant par ailleurs avec soin des éléments de flexibilité dans la gestion financière en réponse aux évolutions de marché et à l'environnement réglementaire, la nouvelle politique préserve l'approche prudente de la stratégie financière de la CEB et assure sa solidité financière dans les circonstances changeantes.

En attendant, il convient de noter que les objectifs opérationnels du nouveau Plan de Développement supposent une stabilisation du profil de risque de la CEB et ne tiennent compte ni de l'adhésion de nouveaux États membres susceptibles d'avoir un impact considérable sur le capital de la CEB, ni de l'encaissement par la Banque de capital libéré supplémentaire.

Sur la base des hypothèses liées au contexte actuel, la CEB s'efforcera de maintenir et même d'améliorer les niveaux actuels du ratio d'emploi des capitaux propres et de faire en sorte que le ratio d'endettement[12] soit inférieur à 6.

Afin de garantir à la Banque une situation financière saine, et à l'image d'autres IFI, l'emploi des capitaux propres fera l'objet d'un examen régulier qui prendra particulièrement en compte les contraintes de rentabilité. Le premier de ces examens est prévu au cours du premier semestre 2018.

11. Le ratio d'emploi des capitaux propres est obtenu en divisant les actifs pondérés en fonction des risques par le capital utilisable. Le ratio d'emploi des capitaux propres mesure la capacité de la Banque à absorber les pertes éventuelles liées à ses actifs (portefeuille de prêts et de trésorerie).
12. Le ratio d'endettement est calculé à partir l'encours total de la dette après swap (dettes représentés par des titres après swap, ECP, avances bancaires et des dépôts bancaires à terme sans collatéraux) par rapport au capital prudentiel (capital versé, réserves et résultat net).

Plus de prêts et une efficacité accrue

La recherche du juste équilibre entre risque de crédit et volume

Compte tenu des défis actuels concernant à la fois la situation socio-économique et l'évolution du risque de crédit en Europe, une attention accrue doit être accordée à l'équilibre entre le volume futur des activités et le profil de risque de la Banque. En conséquence, comme dans le Plan précédent, les principaux déterminants du nouveau Plan de Développement sont liés au défi consistant à parvenir à une plus grande intégration entre un contenu social élevé et un risque de crédit acceptable.

La CEB renforcera son rôle en favorisant le développement de projets à vocation sociale tout en recourant à une approche proactive orientée vers l'efficacité économique. Pour ce faire, elle combinera tous les mécanismes institutionnels à sa disposition pour la sélection, le suivi et l'application de la valeur ajoutée sociale avec l'octroi de prêts à des taux d'intérêt attractifs pour les pays cibles et non-cibles La Banque continuera, en particulier, à exploiter efficacement les complémentarités possibles entre les opérations de financement des secteurs public et privé.

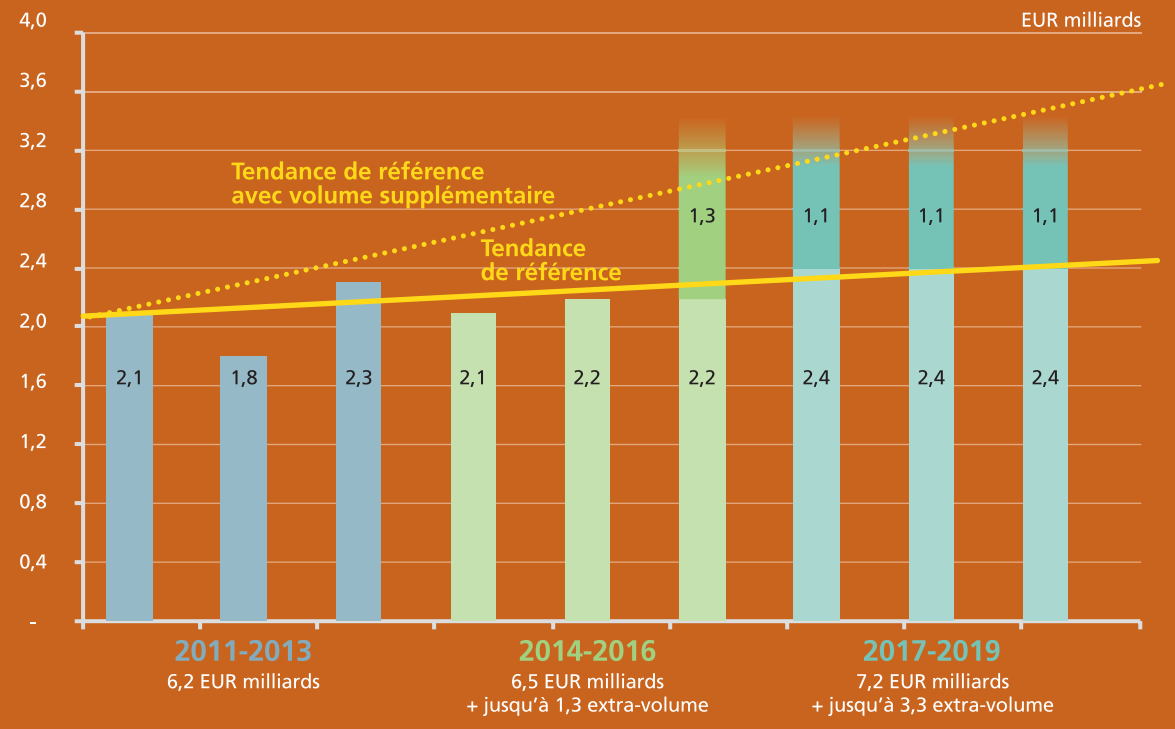
En raison d'une forte demande de la part des collectivités accueillant des réfugiés et migrants, 2016 s'est avérée une année exceptionnelle avec un volume total d'approbations de près de 3,5 milliards d'euros, soit un montant de l'ordre de 1,3 milliard d'euros au-delà des niveaux de référence de 2,2 milliards d'euros d'approbations pour 2014 et 2015.

Au cas où une telle augmentation de la demande de financement provenant des collectivités accueillant des réfugiés et migrants persisterait jusqu'en 2017, le caractère apparemment exceptionnel de 2016 devra dès lors être remis en perspective. À la lumière des volumes 2016, l'on peut envisager une tendance qui se traduirait par de possibles volumes d'activité supplémentaires. Si cette tendance se confirmait, la CEB pourrait alors considérer une augmentation de ses niveaux d'approbations pouvant aller jusqu'à 50% au-dessous des moyennes d'approbations actuelles pour les 3 années à venir (voir le graphique ci-après).

Dans ce contexte, la Banque cherchera à maintenir les volumes d'approbations et de décaissements dans les pays cibles sur cette tendance et à effectuer des décaissements de plus d'un milliard d'euros dans le groupe de pays cibles au cours de chaque année du nouveau Plan, en fonction bien évidemment de la demande de prêts émanant d'emprunteurs de ces pays et de la capacité d'absorption.

Les objectifs opérationnels de référence énoncés permettent à la Banque d'augmenter progressivement sa contribution aux investissements sociaux de ses pays membres, cibles et non-cibles, dans la continuité des orientations opérationnelles des plans de développement précédents. Néanmoins, dans le contexte actuel (i) de taux d'intérêt bas, des pressions concurrentielles et de la grande volatilité des marchés financiers qui en résultent et (ii) de la spécificité de certains instruments de prêt (notamment le mécanisme de cofinancement de l'EU et le mécanisme de financement du secteur public qui offrent aux emprunteurs des périodes de décaissements longues, adaptées aux besoins budgétaires et à ceux des programmes de l'Union européenne), une augmentation, même substantielle, des volumes d'approbations n'ira pas immédiatement de pair avec une augmentation comparable du volume des déboursements.

Approbations de projets par la CEB (précédents plans de développement et prévisions)



Tous les volumes sont assortis d'une marge de flexibilité de +/-10% en raison du niveau considérable d'incertitude. Les variations peuvent s'avérer importantes, si certains risques énumérés dans le présent document se concrétisaient ou si l'intérêt pour des investissements dans les secteurs sociaux devenait plus élevé.

Tirer le meilleur parti du bilan de la Banque pour une efficience accrue

Si les hypothèses en termes de volumes se confirment, le nouveau Plan permettra à la Banque d'accroître l'efficience de son capital, en augmentant ses prêts sans augmenter sensiblement ses risques grâce à l'optimisation de l'utilisation de ses ressources financières. En fonction de l'évolution des volumes mentionnés ci-dessus, le portefeuille de prêts de la CEB pourrait dépasser les 14,5 milliards d'euros au cours de la période, ce qui augmenterait potentiellement sa part dans le total du bilan de la Banque. Cela permettrait aux États membres de la CEB de tirer pleinement parti du potentiel du bilan de la CEB sans que sa situation financière soit confrontée à des risques inutiles.

Le nouveau Plan de Développement vise à consolider davantage le label social de la CEB à travers le renforcement de son mandat et un impact plus grand sur les projets en augmentant l'attribution des ressources de la Banque à ses activités stratégiques.

Annexes

Les États membres de la CEB

	Date d'adhésion	Participation dans le capital 31.12.2016
Albanie	24 juin 1999	0,245%
Allemagne	16 avril 1956	16,735%
Belgique	16 avril 1956	3,003%
Bosnie-Herzégovine	18 décembre 2003	0,177%
Bulgarie	28 mai 1994	1,141%
Chypre	18 novembre 1962	0,363%
Croatie	24 juin 1997	0,391%
Danemark	1er avril 1978	1,639%
Espagne	1er janvier 1978	10,914%
Estonie	3 avril 1998	0,233%
Finlande	13 mai 1991	1,275%
France	16 avril 1956	16,735%
Géorgie	10 janvier 2007	0,180%
Grèce	16 avril 1956	3,003%
Hongrie	10 mars 1998	0,818%
Irlande	30 novembre 2004	0,883%
Islande	16 avril 1956	0,185%
Italie	16 avril 1956	16,735%
Kosovo	4 novembre 2013	0,120%
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	15 décembre 1997	0,233%
Lettonie	14 septembre 1998	0,234%
Liechtenstein	1er janvier 1976	0,053%
Lituanie	8 janvier 1996	0,230%
Luxembourg	16 avril 1956	0,635%
Malte	1er mars 1973	0,185%
République de Moldova	1er avril 1998	0,100%
Monténégro	19 Novembre 2007	0,120%
Norvège	1er janvier 1978	1,27%
Pays-Bas	1er janvier 1978	3,633%
Pologne	17 août 1998	2,344%
Portugal	1er août 1976	2,543%
République slovaque	22 décembre 1998	0,346%
République tchèque	12 février 1999	0,786%
Roumanie	5 mars 1996	1,095%
Saint-Marin	27 avril 1989	0,089%
Saint-Siège	4 septembre 1973	0,003%
Serbie	23 avril 2004	0,472%
Slovénie	1er février 1994	0,225%
Suède	1er juillet 1977	2,543%
Suisse	1er janvier 1974	0,984%
Turquie	16 avril 1956	7,096%

Glossaire

Dénomination - CEB

La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe

Principale organisation de défense des droits de l'homme du continent, créée le 5 mai 1949 par le Traité de Londres. Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Statut de la CEB

Établit l'objet, les conditions d'adhésion et les moyens d'action de la Banque. Il définit sa gouvernance, son organisation, son administration et sa supervision. Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

États membres

Au 31 décembre 2016, la CEB comptait 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Pays cibles

Au 31 décembre 2016, parmi les États membres de la CEB, 22 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, forment les pays cibles de la Banque : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Instruction

C'est le processus d'identification et d'évaluation des projets potentiels préalablement à leur soumission pour approbation au Conseil d'administration de la CEB. Le processus d'instruction comprend l'évaluation de l'ensemble des aspects pertinents du projet ainsi que du risque de crédit de l'emprunteur.

Approbation (Projet approuvé)

Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Emprunteur

Peut être un État membre de la CEB, une entité administrative centrale ou locale, une institution financière ou toute autre entité publique ou privée autorisée à emprunter auprès de la CEB.

Politique de Prêt ("Politique de Prêt et de Financement de projets")

Définit les principes de base de sélection et d'exécution des projets d'investissement de la Banque. Elle se rapporte en particulier aux directives définies en matière de financement de projet, à savoir : (i) les secteurs d'intervention de la CEB, (ii) les moyens financiers d'intervention de la Banque, (iii) les mécanismes d'approbation des demandas de prêt et de gestion du stock de projets, (iv) le financement et le suivi des projets. Ces dispositions sont complétées par différents documents de mise en œuvre, notamment le "Manuel pour la préparation et le suivi des projets" et le "Règlement des prêts".

Règlement des prêts

Précise les conditions générales régissant les prêts octroyés par la Banque et les garanties y afférent. Le Règlement des prêts est joint au FLA signé par la CEB et par l'Emprunteur.

Prêts plurisectoriels (*Cross-Sectoral Loans*-CSL)

Instrument de prêt de la CEB conçu pour financer des projets sociaux éligibles couvrant plusieurs secteurs d'intervention de la Banque à la fois. Ont accès aux CSL : les pouvoirs publics, aux niveaux national, régional et municipal, ainsi que les banques de développement nationales ou des institutions financières intermédiaires.

Décaissement (Prêt décaissé)

Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Facilité européenne de cofinancement (ECF)

Instrument de prêt élaboré par la CEB dans le but de faciliter l'absorption et l'utilisation de fonds de l'Union européenne par les États membres de la CEB. Ceci, en vue de répondre à leurs besoins en investissement social dans les secteurs d'action de la Banque et de contribuer directement aux objectifs de l'UE, autant au sein de l'Union européenne que dans les autres États membres de la CEB pouvant bénéficier du soutien de l'UE.

Encours de prêts

Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Facilité de financement du secteur public (PFF)

Instrument de prêt conçu par la CEB dans le but de permettre l'octroi de financements flexibles dans ses secteurs d'action, qui est exclusivement destiné aux programmes d'investissement des États membres de la Banque ou de leurs entités publiques essentiellement financées sur leurs budgets, dont le niveau est sous optimal. Le PFF vise à préserver la viabilité des investissements sociaux confrontés à une insuffisance de ressources budgétaires dans la durée.

Financement de programmes

Octroyé à des institutions intermédiaires ou entités publiques pour le financement de programmes composés de plusieurs investissements (sous-projets individuels de petite taille) et de programmes multi-projets dans un ou plusieurs secteurs d'intervention de la CEB.

Compte de dividendes sociaux (CDS)

Abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci pouvant prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de dons.

"Approche en deux volets" de l'examen préalable du Projet ("Approche en deux volets")

Élaborée par la CEB pour guider l'instruction du projet et mettre en évidence sa valeur ajoutée sur le plan social, en fonction de ses caractéristiques (déterminées par la "Note projet") et du contexte dans lequel le projet est mis en œuvre ("Note pays").

Abréviations et acronymes

APD
Aide publique au développement

BEI
Banque européenne d'investissement

BERD
Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

BMD
Banques multilatérales de développement

CEB
Banque de Développement du Conseil de l'Europe

CDS
(CEB) Compte de dividendes sociaux

CSL
Programme de prêt combinant plusieurs secteurs *(Cross-Sectoral Loan programme)*

FCE
(CEB) Facilité européenne de cofinancement

HCR
Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

IFI
Institutions financières internationales

MPME
Micros, petites et moyennes entreprises

NIB
Banque nordique d'investissement

OCDE
Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PFF
(CEB) Facilité de financement du secteur public

PNUD
Programme des Nations Unies pour le développement

UE
Union européenne

UNICEF
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Crédits photo : p.10 Ollo ; p.12 silkfactory ; p.17 Michal Dzierza.

Imprimé en mai 2017.



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38

www.coebank.org